

Décision n° 2025-DEC-004

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DU VAL D'OISE

La Présidente du CCAS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU la convention de formation de la Fédération des Centres Sociaux du Val d'Oise ;

CONSIDERANT que le CCAS de Beauchamp a pour intérêt de parfaire les connaissances de ses agents ;

CONSIDERANT que les agents du CCAS ont pour intérêt d'acquérir des compétences techniques pour mener à bien les missions qui leur sont confiées ;

CONSIDERANT la nécessité de proposer l'inscription d'un agent à cette formation intitulée « Utilisation de CANVA » ;

DECIDE

Article 1er : De participer à la formation intitulée « Utilisation de CANVA » avec l'organisme de formation FCS 95, représenté par monsieur Nour Eddine LAOUER, sise 39 rue des Bussys, 95605 EAUBONNE ;

Article 2 : La formation, d'une durée de 2 jours, aura lieu les 26 septembre et 21 novembre 2025 ;

Article 3 : Cette prestation sera dispensée à titre gratuit ;

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy-pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire, Présidente du CCAS,
certifie que cette décision a été mise
en ligne sur le site de la ville
le